



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CALVISSON DU 01 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 26 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : 26 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix : 26

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Janet Zaragoza, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

Mme Béatrice Leccia

M. Frédéric Brauge

Mme Marie-Claire Balsan

Mme Delphine Plovier a donné procuration à M. Ange Monroig

Secrétaire de séance : Mme Laurence Court

DEL2021\_038

**Agence Technique Départementale – renouvellement de la convention pluriannuelle d'adhésion**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 23 octobre 2017 par laquelle la mairie avait adhéré à l'Agence Technique Départementale (ATD) et signé une convention pour une durée de 3 ans.

Arrivée à échéance le 31 décembre dernier, il convient de renouveler l'adhésion par le biais de la signature d'une convention d'une durée de 3 ans renouvelable tacitement (annexe n°4).

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 0.50 euros par habitant, sur la base du dernier recensement, soit pour la commune 5930 habitants x 0.50 euros = 2 965,00 euros

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard,
- d'approuver la convention d'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la commune au sein des organes délibérants de l'agence.

Vote :

Présents	25
Procurations	01
Nombre de voix	26
Pour	26
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,  
André SAUZÈDE

